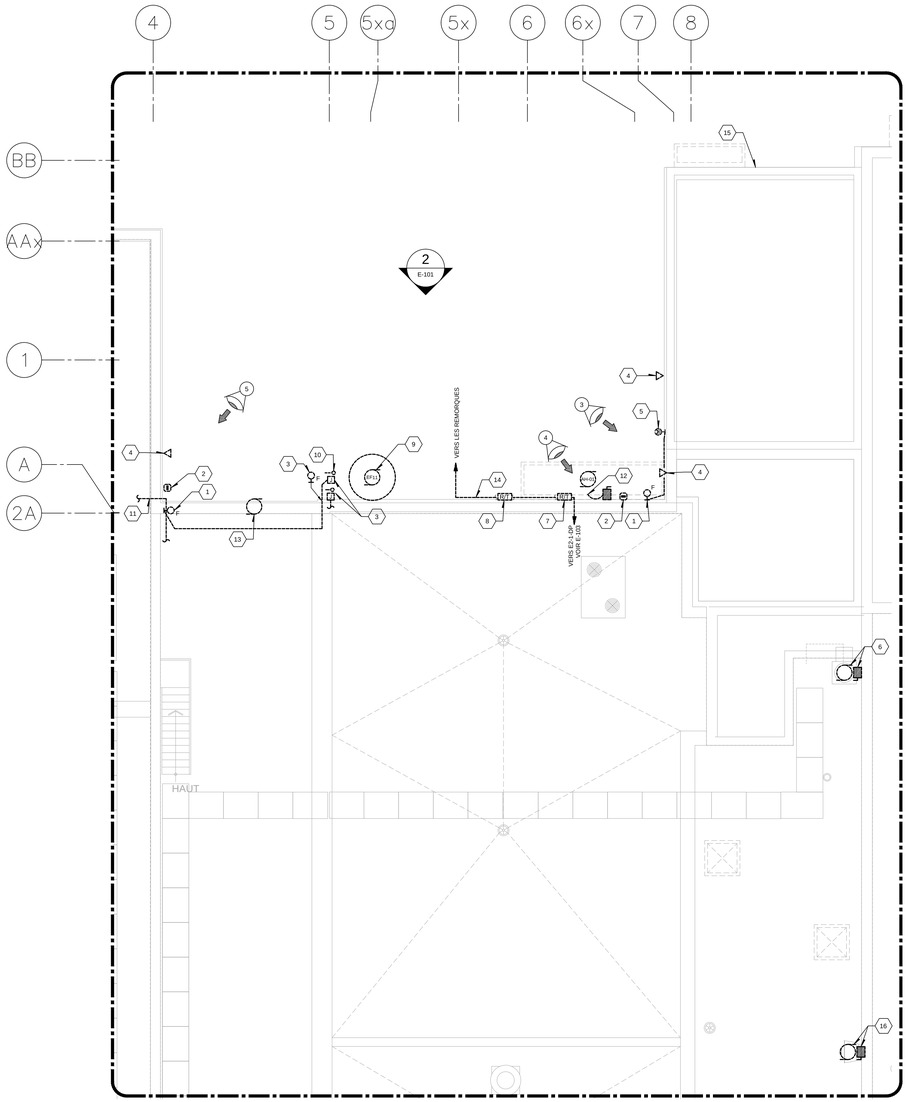

1 EXTRAIT DE PLAN D'EMPLACEMENT
E-102 ÉCHELLE = 1:75

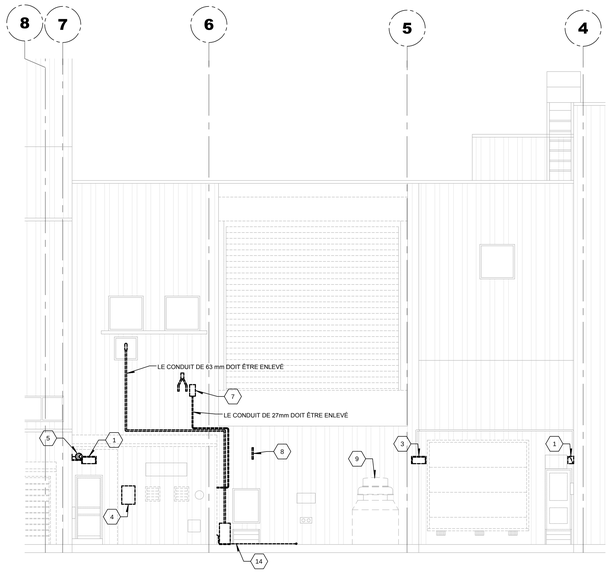

2 FAÇAGE DU MUR
E-102 ÉCHELLE = 1:75

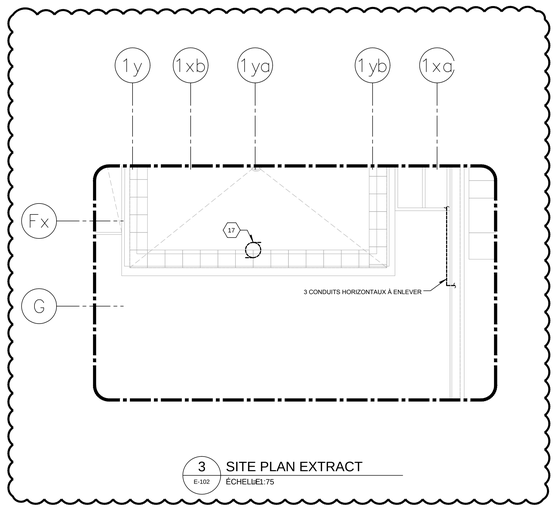

3 SITE PLAN EXTRACT
E-102 ÉCHELLE1:75

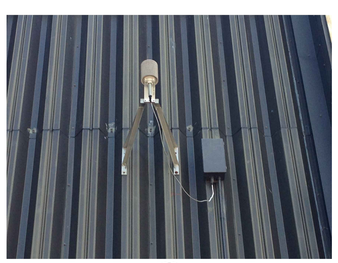

1

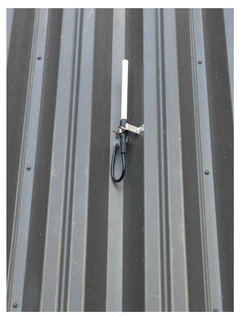

2

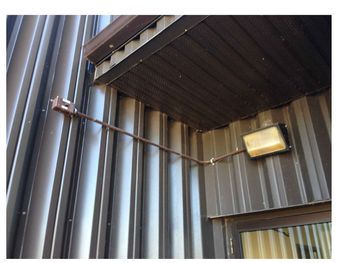

3

4

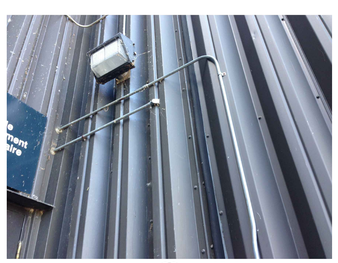

5

REMARQUE (S) GÉNÉRALE(S):

1- L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DOIT TRACER ET IDENTIFIER TOUT LE CÂBLAGE D'ALIMENTATION DES CIRCUITS DE BRANCHEMENT EXISTANTS TOUCHÉS PAR LES ACTIVITÉS DE DÉBRANCHEMENT ET DE REBRANCHEMENT.

2- L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DOIT DÉBRANCHER/DÉSEXCITER L'ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE CONCERNÉ PAR LE REMPLACEMENT DE L'ENVELOPPE PENDANT LA CONSTRUCTION. COORDONNER LES TRAVAUX AVEC LES MÉCANICIENS ET LES AUTRES CORPS DE METIER.

3- METTRE À JOUR LA LISTE DE TOUS LES PANNEAUX MODIFIÉS.

IDENTIFICATION(S) :

1 LE LUMINAIRE EXTÉRIEUR ET LE CONDUIT (LE CAS ÉCHÉANT) DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. ENROULER LES FILS EN VUE DE LES RÉUTILISER. VOIR LE DESSIN E-202 POUR CONNAÎTRE LE NOUVEL EMPLACEMENT DU LUMINAIRE.

2 LE LECTEUR DE CARTES EXISTANT DOIT ÊTRE ENLEVÉ AU MOMENT DE REMPLACER L'ENVELOPPE POUR ÊTRE RÉINSTALLÉ SUITE APRÈS LE REMPLACEMENT.

3 LE LUMINAIRE EXTÉRIEUR ET LE CONDUIT (LE CAS ÉCHÉANT) DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS. DÉBRANCHER LES FILS ET LES RAMENER VERS LA BOÎTE DE RACCORDEMENT.

4 LA BOÎTE DE TÉLÉPHONE/COMMUNICATION EXISTANTE MUNIE D'UN CONDUIT FIXÉ AU MUR DOIT ÊTRE ENLEVÉE PENDANT LA CONSTRUCTION. DÉBRANCHER LES FILS AU NIVEAU DE LA BOÎTE ET LES RAMENER VERS LA BOÎTE DE RACCORDEMENT. ENROULER LES FILS EN VUE DE LES REBRANCHER.

5 DÉTECTEUR DE LUMINOSITÉ EXISTANT INSTALLÉ SUR LE MUR ET MUNI D'UN CONDUIT DOIT ÊTRE ENLEVÉ.

6 LE VENTILATEUR D'ÉCHAPPEMENT INSTALLÉ SUR LE TOIT DOIT ÊTRE DÉPLACÉ.

7 L'ENSEMBLE RÉCEPTEUR/ÉMETTEUR EXISTANT MUNI D'UN CONDUIT FIXÉ AU MUR DOIT ÊTRE ENLEVÉ ET DÉPLACÉ PAR LA DIVISION 27 PENDANT LA CONSTRUCTION. COORDONNER LES TRAVAUX AVEC LE REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL. VOIR LA PHOTO 1.

8 L'ENSEMBLE RÉCEPTEUR/ÉMETTEUR EXISTANT MUNI D'UN CONDUIT FIXÉ AU MUR DOIT ÊTRE ENLEVÉ ET DÉPLACÉ PAR LA DIVISION 27 PENDANT LA CONSTRUCTION. COORDONNER LES TRAVAUX AVEC LE REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL. VOIR LA PHOTO 2.

9 LE VENTILATEUR D'ÉCHAPPEMENT EXISTANT DOIT ÊTRE ENLEVÉ PAR LA DIVISION 25 PENDANT LA CONSTRUCTION. LA DIVISION 26 DOIT DÉBRANCHER LE COURANT AU NIVEAU DE L'APPAREIL ET RAMENER LES FILS AU NIVEAU DE LA BOÎTE DE DÉRIVATION À L'INTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE. ENROULER LES FILS EN VUE DE LES REBRANCHER. COORDONNER LES TRAVAUX AVECLES AUTRES DIVISIONS.

10 CONDUIT ÉLECTRIQUE EXISTANT FIXÉ AU MUR JUSQU'AU DEUXIÈME ÉTAGE ET REJOIGNANT LA BOÎTE DE DÉRIVATION EN SURFACE QU'ON DOIT ENLEVER PENDANT LA CONSTRUCTION. RAMENER LES FILS AU NIVEAU DE LA BOÎTE DE DÉRIVATION À L'INTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE. ENROULER LE FIL EN VUE DE LE REBRANCHER.

11 CAMÉRA EXISTANTE MUNIE DES FILS ET D'UN CONDUIT DOIT DEMEURER EN PLACE PENDANT LA CONSTRUCTION.

12 APPAREIL DE TRAITEMENT D'AIR EXISTANT AH-01 QUE DOIT DÉBRANCHER LA DIVISION 26 ET QUE DOIT ENLEVER LA DIVISION 25. LA DIVISION 26 DOIT ENLEVER LES FILS JUSQU'AU SECTIONNEUR.

13 LA PORTE BASCULANTE EXISTANTE DOIT ÊTRE ENLEVÉE PAR LA DIVISION 1. LA DIVISION 26 DOIT DÉBRANCHER ET ENROULER LES FILS EN VUE DE LES REBRANCHER.

14 2x4xLES CÂBLES TECK NO 6 DESTINÉS AUX REMORQUES DE L'ENTREPRENEUR DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS JUSQU'À LA SOURCE. CONSULTER LE DOCUMENT E-103.

15 CÂBLES À FIBRES OPTIQUES PROVENANT DE LA SALLE 1B ET REJOIGNANT LE MUR À CET ENDROIT AVANT D'ÊTRE ACHEMINÉS SOUS LA TERRE. LES CÂBLES DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS ET DEMEURER FONCTIONNELS PENDANT TOUTE LA DURÉE DU PROJET.

16 DÉBRANCHER LE VENTILATEUR D'ÉCHAPPEMENT « EF-2 » AFIN D'EN PERMETTRE LA DÉPOSE PAR LA DIVISION 23. LES FILS DU SECTIONNEUR ET LES CONDUITS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS JUSQU'À LA SOURCE. LA LISTE DES CIRCUITS DU PANNEAU DOIT ÊTRE MISE À JOUR. PRÉVOIR 25 M DE FILS ET DE CONDUITS QU'ON DEVRA ENLEVER.

1 17 LE VENTILATEUR D'ÉCHAPPEMENT EXISTANT DOIT ÊTRE ENLEVÉ PAR LA DIVISION 25 PENDANT LA CONSTRUCTION. LA DIVISION 26 DOIT DÉBRANCHER LE COURANT AU NIVEAU DE L'APPAREIL ET RAMENER LES FILS AU NIVEAU DE LA BOÎTE DE DÉRIVATION À L'INTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE. ENROULER LES FILS EN VUE DE LES REBRANCHER. COORDONNER LES TRAVAUX AVEC LES AUTRES DIVISIONS.

Public Works and Government Services Canada / Travaux publics et services gouvernementaux Canada

Canadian Space Agency / Agence spatiale canadienne

Pageau Morel et associés inc.
565, boul. Gréber, bur. 302
Gatineau (Québec) J8T 0W3
T 819.776.4777
F 819.776.4775
www.pageaumorel.com
PAGEAUMOREL
1405-000-00

Cleland Jardine Engineering Limited
580 TERRY FOX DRIVE, SUITE 200
KANATA, ONTARIO, K2L 4B9
TÉL (613)591-1533 TÉLÉCOPIEUR (613)591-1703
EMAIL: mail@clelandjardine.com

COLE+Associates ARCHITECTS INC

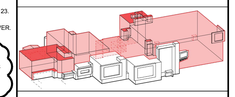

LICENSED PROFESSIONAL ENGINEER
P. C. CATELLIER
100225758
PROVINCE OF ONTARIO

2016-07-27

5.		
4.		
3.		
2.	ADDENDA No 1	2016.07.26
1.	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	2016.05.01
no	Révision	Date

ESTAMPE PROFESIONNELLE

N

A detail no. no. du detail
B location drawing no. sur dessin no.
C drawing no. dessin no.

project / projet
LABORATOIRE DAVID FLORIDA
BÂTIMENT No 65, SHIRLEY'S BAY (ONTARIO)

PROJET DE MODERNISATION DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT CSA15-G1

drawing / dessin
SERVICES ÉLECTRIQUES EXISTANTS - EXTRAITS

designed / concu	P. CATELLIER	2016.04.07
drawn / dessine	P. CANTIN	2016.04.07
reviewed / examine	E. VAILLANCOURT	2016.04.07
approved / approuve	E. VAILLANCOURT	2016.04.07
scale		

project no. / no. du projet: CSA15-G1

drawing no. / no. du desin: E-102